



Devenez le héros de votre propre légende ... et aidez les autres à accomplir leurs souhaits !

# FORMATION À L'ANIMATION DU JEU DU TAO



## **Présentation de la 1<sup>ère</sup> journée :**

### *Sensibilisation à la communication privilégiée.*

**Finalité :** initiation aux techniques de base pour une communication privilégiée et une animation interactive et intégrante. Approche de l'art du questionnement.

**Objectif pédagogique :** Connaître et maîtriser les caractéristiques d'une communication privilégiée, questionner, écouter.

**Méthodes pédagogiques :** Apprentissage basé sur les méthodes centrées sur la parole « dire et faire dire », ainsi que sur les méthodes centrées sur l'action « faire et faire faire ».

### **Contenu de formation :**

- I. **Introduction**
- II. **La légende du jeu**
- III. **Les critères de la quête**
- IV. **La communication bienveillante:** différentes techniques.
- V. **L'écoute attentive :** Ecoute silencieuse, relance pour obtenir des informations et reformulation, sans jugement ni interprétation
- VI. **La synchronisation :** Sur le verbal, le para-verbal et le non verbal pour établir rapidement un rapport de communication positive.
- VII. **Le feedback :** Les 5 caractéristiques d'un feed back utile
- VIII. **Le code de déontologie**



**Conclusion :** Débriefing de la journée. Tour de table.

## Présentation de la 2<sup>ème</sup> journée :

### *Le Jeu des Jeux*

**Finalité :** Initier un travail de développement personnel et collectif à travers la pratique du jeu du Tao (jouer et animer).

**Objectifs pédagogiques :** Comprendre et intégrer les règles du jeu et techniques d'animation. Découvrir de nouveaux modes d'échange et d'entraide entre les personnes (partage, coopération, collaboration). Progresser dans la relation aux autres et à soi-même.

#### **Méthodes pédagogiques :**

- Enseignements théoriques,
- Exercices pratiques : partie du jeu du Tao.

#### **Contenu de formation :**

- I. **La genèse** : le livre des principes.
- II. **Présentation du jeu du Tao** : les niveaux de jeu, la mise en place d'une partie.
- III. **Les règles du jeu**
- IV. **Jouer et animer une partie de Tao**

Chaque participant anime un tour de table, assisté par un animateur confirmé et recueille les feedbacks des autres joueurs.



#### V. **Le Tao-animateur**

- Définition
- Rôle du Tao-animateur

#### VI. **Le Yi-King**

- Présentation du livre
- Compréhension de son principe

#### VII. **Les cartes Taoracles**

**Conclusion :** Débriefing de la journée et du week-end et perspectives.

Le module d'initiation permet l'acquisition du Jeu du Tao pour une utilisation privée.

Il est le pré-requis à la formation de Tao-pro.

Un certificat est délivré aux stagiaires en fin de stage.



## BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGE

A retourner ou à faxer à : Taovillage 95, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75011 PARIS Tel : 01 44 75 80 00  
Fax : 01 44 75 56 96

**STAGE : ANIMATION JEU DU TAO**

**PLANNING :** Session de 2 jours du 30 au 31 janvier 2010

**LIEU :** Tao Village 95, rue du Faubourg Saint-Antoine - 75011 PARIS

**TARIFS :** Prix : 281,4 € HT + 68,6 € de TVA (taux en vigueur 19,6%) soit un Prix TTC de **350 €**  
Hébergement et repas non compris. Dans le

**PARTICIPANT(S) :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Adresse (de facturation): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

**SI VOTRE STAGE EST FINANCÉ PAR VOTRE ENTREPRISE :**

Raison sociale : \_\_\_\_\_ Siret | |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de la personne à qui il y a lieu d'adresser la facture : \_\_\_\_\_

et son e-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : \_\_\_\_\_ NAF/APE : \_\_\_\_\_

Effectif : \_\_\_\_\_

**La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserves des conditions générales jointes ci-après.**

**DATE ET SIGNATURE**

**CACHET DE L'ENTREPRISE  
(le cas échéant)**



## CONDITIONS GENERALES – STAGE

### Procédure d'inscription

1. Vous postez ou faxez votre bulletin d'inscription accompagné du règlement de vos frais d'inscription à l'ordre de TAOVILLAGE SAS. . Tous les prix sont indiqués hors taxe, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à savoir 19,6%. L'inscription n'est définitive qu'après règlement des frais d'inscription.
2. Vous recevrez, au plus tard deux jours avant le début du Stage, un dossier électronique comprenant le programme du stage et les indications relatives au lieu du Stage, aux moyens d'accès et aux horaires.

### Documents légaux

- La facture est adressée à l'issue du Stage
- L'attestation de participation vous est adressée après le Stage
- Une attestation de présence pour chaque partie peut vous être fournie sur demande.

### Contenu du Stage

Toute reproduction des contenus du Stage, ou parties de ceux-ci ne pourra être faite qu'avec notre assentiment écrit. Ces contenus restent la propriété intellectuelle de Taovillage. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique. L'enregistrement du Stage sous quelque forme que ce soit est interdit.

### Frais de Stage

- Les prix indiqués correspondent aux tarifs 2009 et sont hors taxes ; ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur soit 19,6%.
- Tout Stage commencé est dû en entier.
- Les repas et frais d'hébergement ne sont pas compris dans le prix du Stage.

### Modalités de règlement

**Le règlement du prix du Stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de TAOVILLAGE SAS. Les chèques ne seront encaissés qu'après la tenue du Stage.** Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures entraînera l'application de plein droit et sans formalité d'une majoration égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation..

### Annulation ou report

La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous entraîner à proposer des modifications de dates. TAOVILLAGE SAS se réserve le droit de modifier le programme si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

### Cas d'empêchement d'un participant

Pour garantir un bon déroulement du Stage, nous vous demandons d'éviter toute demande de report ou d'annulation compte tenu de leur répercussion sur l'organisation de la session.

Nous vous offrons également la possibilité jusqu'à la veille du Stage, de remplacer le participant empêché par une autre personne. Si cette possibilité n'est pas envisageable, il vous est demandé de nous contacter le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution.

### Dédit ou abandon

En cas d'annulation trop tardive (moins de 7 jours avant le début du Stage) ou d'abandon au début ou au cours du Stage, nous nous réservons le droit de vous facturer à titre d'indemnité forfaitaire 50% du montant du Stage, sauf cas de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil.

### Modalités de règlement des différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris (75) sera seul compétent pour régler le litige.

SAS au capital de 92 200 € - Siret : 43 40 49 409 000 15 – APE : 722Z

TVA intracommunautaire : FR63434049409

95, rue du Faubourg Saint-Antoine – 75011 PARIS Tel : 01 44 75 80 00Fax : 01 44 75 56 96

Web : [www.taovillage.com](http://www.taovillage.com) - Courriel : tao@taovillage.com